

mais en raison de l'élévation du plateau bavarois (la plus grande dépression du sol étant de 108 m. au-dessus du niveau de la mer), il est froid comparativement à celui des autres parties de l'Allemagne. Sol fertile, industrie agricole très-développée; houblon et céréales en abondance; vins très-estimés, et en particulier ceux du Rhin, de Franconie, de la vallée du Mein, de la Saale et de la Tauber. Prairies très-vastes, qui donnent des fourrages de qualité supérieure, et permettent en grand l'élevage du gros bétail, des moutons et des chèvres; volaille; arbres fruitiers; près de 250,000 ruches d'abeilles, qui produisent un miel très-recherché; dans les étangs, les lacs et les rivières, pêche abondante de poissons et d'écrevisses.

Les grandes forêts qui couvrent le versant des montagnes fournissent de beaux bois de construction; elles occupent le tiers de la superficie totale du royaume; les plus importantes sont celles de Kempt et de Mittenwald, dans la Bavière supérieure; celles de Rotz et de Laurenzi, dans la Franconie centrale; celle de Kulmen, dans la Franconie supérieure. Le gibier y est abondant; on y trouve beaucoup de loups, de chamois et de marmottes. Les richesses minérales de la Bavière sont un peu abandonnées; on n'en a recherché jusqu'à présent que le sel et le fer; cependant, on y a découvert des mines de plomb argentifère et des houillères; l'Inn et l'Isar charrient des paillettes d'or. Nombreuses et belles espèces de marbre, albâtre, gypse, calcaires à chaux et à bâtir, ardoises, graphites, terre à porcelaine réputée la meilleure d'Europe, serpentine et grenats; plusieurs sources minérales avec établissements de bains, dont les plus fréquentées sont ceux de Kissingen, de Brukenau et de Roshenheim. L'industrie manufacturière est peu développée en Bavière; par suite, malgré la grande quantité de voies de communication, en mauvais état, il est vrai; malgré les nombreuses rivières navigables et le canal Louis, qui joint le Mein au Danube; malgré un réseau de chemins de fer qui fait communiquer les grands centres de population avec le reste de l'Europe, le commerce est très-restreint, à l'exception, cependant, de celui de transit. Les deux places d'Augsbourg et de Nuremberg le résument tout entier, et sont célèbres par la beauté et la qualité de quelques-uns des produits de leur industrie, tels que la joaillerie et la bijouterie de la première, les jouets et le tabac de la seconde, qui sont exportés dans toute l'Europe; ajoutons que la bière de Bavière, dont il se fabrique annuellement 8 millions de tonneaux dans 6,000 brasseries, est la plus recherchée d'Allemagne.

— *Gouvernement, admin., budget, etc.* Le gouvernement bavarois est une monarchie constitutionnelle; le trône est héréditaire par ordre de primogéniture dans la ligne masculine, et, à défaut d'héritiers mâles, dans la ligne féminine. Le pouvoir exécutif appartient au roi; les ministres sont responsables. Le pouvoir législatif, quoique exercé concurremment par le roi et les deux chambres, la première, le sénat, composée de membres héréditaires ou viagers; la seconde, celle des députés, formée par cinq catégories de membres élus par le suffrage restreint, se manifeste souvent par des ordonnances royales, dont le domaine est assez étendu. Le Palatinat est régi par le code Napoléon; les autres cercles, par le code de Bavière. La cour suprême de justice du royaume est la haute cour d'appel civile et criminelle siégeant à Munich; chaque cercle possède une cour criminelle et d'appel civil, et est administré par une régence composée d'un président et de conseillers; en outre, un conseil provincial électif, de 24 membres, s'y assemble une fois par an pour délibérer sur les affaires qui l'intéressent et pour répartir l'impôt. Les subdivisions administratives des régences, à la fois civiles et judiciaires, sont les arrondissements des justices royales et des justices seigneuriales. La Bavière possède deux archevêchés et six évêchés catholiques; ces diocèses se divisent en 171 doyennés et comprennent 2,756 paroisses; les luthériens et les réformés, sous la direction d'un consistoire général, forment ensemble 920 paroisses, et, bien que l'exercice des cultes soit libre, les confessions chrétiennes seules jouissent de tous les droits civils et politiques. Le clergé bavarois possède une juridiction privilégiée. Le ministre de l'intérieur dirige l'instruction publique; chaque paroisse possède une école élémentaire, dont la fréquentation est obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans; l'enseignement secondaire comprend les gymnases, les lycées, les écoles industrielles et techniques, et trois universités, dont deux catholiques, Munich et Wurtzbourg; et une protestante à Erlangen. D'après la loi de finances adoptée par la Chambre des députés pour 1855, les dépenses se sont élevées à 37,325,516 florins ou 80,349,859 francs, et les recettes à 34,785,685 florins ou 74,789,222 fr. Le déficit doit être couvert par le produit de la loterie et par une augmentation des impôts directs. La dette publique est de 136,995,620 florins ou 294,640,683 fr.

La force armée de la Bavière comprend l'armée permanente, l'armée de réserve et la landwehr; l'armée permanente se compose de 172,571 hommes, infanterie; 22,874 hommes, cavalerie, et 18,079 artilleurs pouvant des-

servir 1,628 bouches à feu; l'armée de réserve se compose des troupes sortant du service actif, la durée du service y est de deux ans; la landwehr comprend tous les habitants de 17 à 60 ans propres au service militaire, et est tenue, en temps de guerre, au service militaire dans l'intérieur du royaume. L'armée active se recrute par conscription, le service dure 4 ans, le remplacement est permis. La Bavière a 1 voix dans les assemblées ordinaires de la Diète, et 4 voix dans les assemblées plénières; son contingent fédéral est de 53,400 hommes, et sa contribution fédérale de 195,996 florins ou 411,391 fr.

— *Histoire.* Les Bavarois sont généralement regardés comme les descendants des anciens Boïens, peuple celte établi en Germanie, et auquel la Bohême (*Boheim*, demeure des Boïens) doit son nom. Cependant Lang, Mannert et d'autres historiens bavarois nient ce mélange des Celtes et des Germains; une circonstance importante parle en faveur de cette dernière opinion: la langue bavaroise, dialecte particulier de l'allemand, ne renferme rien qui trahisse une origine celte. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Vindélicie, le Noricum, provinces romaines correspondant à la Bavière méridionale d'aujourd'hui, étaient habitées, vers la fin du ve siècle, par la fédération des Boïares ou Bavarois, qui tiraient leur origine des Suèves, des Rugiens, des Thuringiens, des Hérules et d'autres tribus germaniques, et qu'elles prirent, dès lors, le nom de Boïaria, transformé plus tard en *Baiern*, *Bavaria*. Après la destruction de l'empire romain, les Bavarois se trouvèrent en partie sous la domination des Ostrogoths, et plus tard sous celle des Francs Austrasiens; ils conservèrent cependant jusqu'à la fin du viii^e siècle leurs ducs héréditaires, appelés *Agilolfingiens*, parce que le premier d'entre eux portait le nom d'Agilulph (vers 530). L'histoire mentionne, vers l'an 556, cette famille, qui se maintint dans cette dignité jusqu'au règne de Charlemagne. Le règne de Thassilon I^{er} (590) est mémorable par le commencement de la guerre contre les tribus slaves et leurs alliés, les Avars. Sous Garibald II, les Bavarois reçurent, vers 630, du roi franc Dagobert leurs premières lois écrites. A peu près vers la même époque, des missionnaires francs introduisirent le christianisme dans cette contrée, saint Emmeron à Ratisbonne, et Rupert à Salzbourg. Sous le règne d'Odilon, gendre de Charles Martel, l'archevêque Boniface divisa l'église de Bavière en quatre évêchés: Salzbourg, Passau, Ratisbonne et Freisingen. En 743, Odilon prit le titre de roi et tenta de se soustraire à la suzeraineté des Francs; mais il fut vaincu par ses beaux-frères Carloman et Pépin, et contraint de subir le joug qu'il avait voulu secouer. Thassilon II, successeur d'Odilon, dut venir, en 748, à la diète de Compiègne, prêter, comme vassal, serment de fidélité au roi Pépin le Bref; plus tard, il déclara son serment nul et se liguait avec son beau-père Desiderius (Didier), roi des Lombards, et avec les ducs d'Aquitaine. Après la chute de la dynastie des Lombards, préparant sa perte et celle de sa famille, il fit alliance avec les Avars contre le nouvel empereur d'Occident. Vaincu par Charlemagne, Thassilon et tous les siens furent enfermés dans des monastères, où ils moururent ignorés. A la diète convoquée à Ratisbonne en 788, Charlemagne abolit la dignité de duc de Bavière, quoique ce pays conservât toujours la dénomination de duché; il nomma gouverneur de cette contrée son gendre, le comte Gerold de Souabe, et y introduisit l'administration franque. Vers 799, l'embouchure de la Naab dans le Danube forma la limite de la Bavière, qui comprenait alors, indépendamment de la Bavière proprement dite, le Tyrol, le pays de Salzbourg, la plus grande partie de l'Autriche, le haut Palatinat, les villes de Neubourg, Anspach, Bayreuth, Bamberg, Nuremberg, Weissembourg et Dinkelsbourg.

A la mort de Charlemagne, Louis le Débonnaire fit don de la Bavière à Lothaire, et quand celui-ci eut été associé par son père à l'empire, Louis l'Allemand prit le titre de *rex Boioariorum*, en 817. Louis le Débonnaire étant mort (840), son fils Carloman fut couronné roi de Bavière, royaume qui comprenait en outre la Carinthie, la Carniole, l'Istrie, le Frioul, la Pannonie, la Bohême et la Moravie. Après ce prince, et jusqu'au commencement du x^e siècle, la couronne de Bavière passa successivement à Louis III, Charles le Gros, Arnould et Louis IV, en la personne duquel s'éteignit la race carolingienne (911). Arnould le Mauvais, fils du Bavarois Luitpold, célèbre chef d'armée, s'arrogea, avec le consentement du peuple, l'autorité suprême, et la Bavière devint de nouveau un duché distinct; c'est de cette époque que date proprement son existence, comme Etat souverain. Cinq ans après sa mort (939), le duché sortit de sa maison, devint le théâtre de guerres continuelles, tant intérieures qu'avec l'étranger, et fut gouverné par les ducs des maisons de Saxe et de Franconie jusqu'en 1180, où, après la proscription du gendre Henri le Lion, de la maison d'Este, l'empereur Frédéric I^{er} le conféra, en 1180, à Othon, comte de Wittelsbach, descendant d'Arnould et souche de la maison qui régnait actuellement en Bavière. Ce prince et son entreprenant successeur Louis I^{er} accrurent considérablement leurs domaines héréditaires.

Ce dernier obtint même de l'empereur Frédéric II (1215) le Palatinat du Rhin à titre de fief. Il périt assassiné en 1231, et eut pour successeur Othon II l'Illustre, son fils, comte palatin du Rhin. Sous le règne d'Othon II, que le pape excommunia à cause de l'attachement de ce prince aux intérêts de l'empereur, la Bavière reçut encore de notables accroissements; mais ces vastes possessions ne restèrent pas longtemps dans les mêmes mains. Othon mourut en 1253, et ses fils Louis et Henri, qui régnèrent collectivement pendant deux années, opérèrent le partage des Etats de Bavière. Louis eut pour sa part la haute Bavière, le Palatinat et le titre d'électeur, et Henri, dont la postérité ne tarda pas à s'éteindre, la basse Bavière. C'est à ces deux princes qu'échut l'héritage du malheureux Conradin de Hohenstaufen. L'un des deux fils de Louis, qui portait le même nom que lui, fut élu empereur en 1314, sous le nom de Louis IV ou de Louis le Bavarois. En 1329, celui-ci fit, à Pavie, avec les fils de son frère Rodolphe, un traité par lequel on régla définitivement, entre autres choses, le droit de succession à défaut d'héritier mâle dans l'une des deux lignes. Ce traité devint la loi fondamentale des deux familles et fut renouvelé en 1490, en 1524, et cinq fois dans le xviii^e siècle. Cependant, de nombreuses subdivisions de ces deux lignes arrivèrent encore dans la suite; de nouveaux partages empêchèrent la Bavière de se maintenir au rang qu'elle avait occupé. Pendant le xiv^e et le xve siècle, il y avait la haute Bavière, la Bavière-Straubingen, la Bavière-Ingolstadt, la Bavière-Landshut, la Bavière-Munich. Le duc de cette dernière branche, Albert II le Sage, réussit enfin, au commencement du xvi^e siècle, à réunir tous ces Etats et à établir la primogéniture comme loi de succession dans sa famille. Maximilien I^{er}, un des plus grands princes qui aient gouverné la Bavière, fut élevé en 1623, par l'empereur Ferdinand II, à la dignité d'électeur. Le traité de Westphalie la lui confirma, ainsi que la possession de tout le Palatinat, en créant en même temps un huitième électoral en faveur de la ligne palatine, à laquelle fut assuré le droit de succession, en cas d'extinction de la branche régnante de Bavière. Après un règne de cinquante-cinq ans, Maximilien mourut en 1651. Son petit-fils, Maximilien-Emmanuel (1679-1726), se prononça pour la France, lors de la guerre pour la succession d'Espagne, fut mis au ban de l'empire après la défaite de Hochstedt (1704), et ne recouvra ses Etats qu'après la paix conclue à Bade en 1714. Son fils Charles-Albert, électeur de Bavière, soumit l'Autriche après la mort de l'empereur Charles VI, prit le titre d'archiduc en 1741, se fit proclamer roi de Bohême, et bientôt après (1742) fut élu empereur à Francfort, sous le nom de Charles VII. Ce prince ambitieux, à qui la fortune n'avait jusqu'alors cessé d'être favorable, trouva dans Marie-Thérèse un adversaire plus que redoutable, qui fit tourner la fortune de son côté. Bien qu'il eût attaché à sa cause, par l'union de 1744, le roi de Prusse Frédéric II, et le landgrave de Hesse-Cassel, et malgré les succès du premier, Charles VII se vit contraint d'abandonner la Bavière, occupée par une armée autrichienne sous le commandement de l'habile Charles de Lorraine, et il mourut accablé de chagrin par l'issue de la guerre (1745). Son fils, Maximilien-Joseph, qui avait pris le titre d'archiduc, s'empressa de faire la paix (1745), et, pour recouvrer ses Etats héréditaires, il donna son suffrage pour l'élection impériale à François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse. Ce prince s'efforça alors de faire fleurir dans ses Etats épuisés l'industrie et l'agriculture. Il mourut en 1777, et avec lui s'éteignit la descendance de Louis de Bavière. Il ne restait alors de la ligne Rodolphe que la branche de Neubourg et Sulzbach, devenue électoral et palatine depuis 1685, et celle de Deux-Ponts-Birkenfeld. Le chef de la première, Charles-Théodore, monta sur le trône de Bavière, et s'y maintint malgré les intrigues et les convoitises de l'empereur d'Autriche Joseph II. A sa mort, arrivée en 1799, la couronne de Bavière passa à la branche de Birkenfeld, dans la personne de Maximilien-Joseph IV. Sous le règne précédent, le Palatinat avait eu beaucoup à souffrir de la guerre provoquée par la Révolution française, et la Bavière elle-même servit de théâtre aux opérations militaires. L'alliance de Maximilien-Joseph IV avec la France valut à la Bavière une augmentation de territoire et le titre de royaume. Mais quand, en 1813, déclina la fortune de l'empire, le roi de Bavière rompit cette alliance, qui n'offrait plus que des périls et tourna subitement ses armes contre Napoléon. Par cette conduite habile, mais peu honnête, Maximilien-Joseph put conserver sa couronne après les traités de 1815; au surplus, le contact prolongé des Français avait imbu ce prince de quelques idées libérales, et, mieux que les autres souverains allemands, il tint la promesse d'institutions représentatives formellement contenue à l'article 13 du pacte fédéral. Réorganisation des communes, rédaction et signature du concordat de 1817, conflit prolongé entre la Chambre des députés et celle des pairs, tels furent les principaux événements qui signalèrent les dernières années du règne de Maximilien-Joseph IV, qui eut pour successeur son fils Louis I^{er} (1825).

Les commencements du nouveau règne, au

milieu de la réaction générale qui s'opérait alors en Europe, semblèrent devoir réaliser les plus brillantes espérances. Mais bientôt les tendances du pouvoir, les empiétements successifs du parti prêtre firent prévaloir les idées réactionnaires qui soufflaient sur l'Europe entière. Le coup de tonnerre de 1830 n'amena point en Bavière de perturbations sérieuses, mais provoqua seulement une surexcitation plus générale des esprits. Cette surexcitation n'eut d'autres résultats que l'élection d'une chambre de députés bien intentionnés, sans doute, mais impuissants à réaliser les aspirations du peuple bavarois. Plusieurs des membres de cette chambre libérale durent prendre la fuite, ou expièrent par une détention plus ou moins longue les faits mis à leur charge. Ce ne fut qu'en 1848 que le gouvernement se décida à accorder une amnistie générale applicable à tous les délits politiques. Le 20 mars 1848, le roi Louis abdiqua en faveur de son fils, qui monta sur le trône, sous le nom de Maximilien II. Le moment était favorable pour les promesses libérales; semblables aux matelots qui, au milieu d'une tempête, deviennent pieux et promettent tout à Dieu et à ses saints, les rois, au milieu de l'ébranlement révolutionnaire de 1848, pactisèrent tous avec les peuples, devinrent libéraux, démocrates même en promesses; mais quand le calme se fut un peu rétabli, quand le lion rugissant eut été encore endormi, engourdi par de trompeuses paroles, alors on l'enlacha partout d'un réseau dont les mailles fragiles ne résisteront pas à son premier réveil. Le règne de Maximilien II, qui se termina en 1864, peut se résumer en deux mots: opposition constante à l'hégémonie prussienne; obstacle à l'ambition autrichienne. Le roi Louis II, qui a succédé à son père, semble vouloir continuer sa politique.

TABLE CHRONOLOGIQUE des souverains de la Bavière.

NOTA. — La liste des ducs de Bavière de la race des Agilolfingiens n'est point à l'abri de toute contestation; nous la donnons néanmoins, en prévenant nos lecteurs que cette table chronologique présente toute certitude à partir de l'extinction des Carolingiens, ou de l'érection de la Bavière en duché souverain, sous Arnould le Mauvais.

I. — Ducs agilolfingiens.

Agilulph.	530
Garibald I ^{er} .	554
Thassilon I ^{er} .	593
Garibald II.	610
Théodore I ^{er} .	640
Théodore II.	680
Théodbert.	
Théodold } en commun.	700
Grimoald }	
Hugibert.	728
Odilon.	737
Thassilon II.	748

II. — Rois francs.

Charlemagne.	788
Louis le Débonnaire et Lothaire.	814
Louis II le Germanique.	817
Carloman.	876
Louis III.	880
Charles le Gros.	882
Arnould I ^{er} de Carinthie.	885
Louis IV l'Enfant.	900

III. — Ducs bavarois.

Arnould II le Mauvais.	911
Eberhard.	937
Berthold I ^{er} .	938

IV. — Ducs de Saxe et de Franconie.

Henri I ^{er} .	948
Henri II le Querelleur.	955
Othon I ^{er} de Souabe.	974
Henri III (élevé plus tard au trône impérial sous le nom de Henri II).	983
Henri IV.	985
Henri V.	1004
Henri VI.	1026
Henri VII.	1039
Conrad I ^{er} .	1049
Henri VIII.	1053
Conrad II.	1056
Agnes.	1057
Othon II.	1061

V. — Ducs welfs ou welfs.

Welf I ^{er} .	1070
Welf II.	1101
Henri IX.	1120
Henri X.	1126

VI. — Ducs autrichiens (maison de Babenberg).

Léopold I ^{er} .	1139
Henri XI.	1141
Henri XII.	1156

VII. — Maison de Wittelsbach (ducs).

Othon I ^{er} .	1180
Louis I ^{er} .	1183
Othon II l'Illustre.	1231
Henri XIII et Louis II.	1253
Louis III.	1294
Etienne I ^{er} .	1347
Jean de Munich.	1378
Ernest et Guillaume I ^{er} .	1397
Albert I ^{er} .	1438
Jean et Sigismond.	1460
Albert II.	1467
Guillaume II et Louis.	1508
Albert III.	1550
Guillaume III.	1579